



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 10 octobre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan d'activité du CODAF pour le premier semestre 2019

Lors de la dernière réunion du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), présidé par Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne et Frédéric NAHON, procureur de la République, a été présenté le bilan des actions menées par les partenaires au cours du premier semestre 2019.

Pour rappel, le CODAF réunit les services de l'État (police, gendarmerie, UT DIRECCTE, DDFIP, DDPP, douanes, PAF...), la justice et les organismes de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, MSA, SSI, CARSAT...). Son but est d'apporter une réponse globale et concertée au phénomène du travail illégal, de la fraude fiscale et sociale, sous toutes ses formes.

Le CODAF est avant tout une méthode de travail et un outil de circulation de l'information entre services de l'État intervenant chacun dans des domaines proches, mais parfois distincts.

Au cours du premier semestre 2019, de nombreuses opérations ont été menées en Haute-Marne et certaines sont encore en cours d'instruction auprès du Parquet de Chaumont (travail illégal, travail dissimulé d'étrangers, fraudes sociales). Les opérations ont porté principalement sur les secteurs d'activité suivants : B.T.P., agriculture, filières automobile et bois, l'hôtellerie-restauration, professionnels de santé.

Ces contrôles ont permis de relever diverses infractions et ont donné lieu à de nombreuses procédures (procès verbaux, consignations, amendes, redressements, suites pénales...) apportant ainsi la démonstration de leur efficacité, tant en termes de procédures engagées que de montants de redressement.

Le montant total des préjudices, droits, cotisations et pénalités sur l'ensemble des actions menées au cours du premier semestre 2019 s'élève à **1 044 473 €**, soit :

- 819 400 € de préjudices et cotisations recouvrées pour les caisses sociales ;
- 111 214 € de droits en matière fiscale ;
- 113 859 € d'avoirs criminels.

Madame le Préfet rappelle l'importance du CODAF et la nécessité de la poursuite de la collaboration interministérielle des services de l'État.

En effet, le partage d'informations et les opérations conjointes menées tout au long de l'année permettent de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55